

Séance du 18 octobre 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	22
Date de la convocation		
10/10/2024		
Date d’Affichage		
21/10/2024		

DCM N° 2024-61

L'an deux mil vingt-quatre

Et le dix-huit octobre

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

18 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGIO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFONTE Christine, FABRIZY Bernard, BERTOLUCCI Marie Christine, VEISON MARCELLI Nathalie, LOMBARDO Florence, CASANOVA Jean-Pierre, FICO Aurélie, MARTEL Enzo.

4 Membres absents excusés (procurations) :

M. SILVESTRI Dominique a donné procuration à M. PASQUALINI Maurice

Mme UGOLINI Nuria a donné procuration à Mme ALBERTINI Francine

M. SIMONI Pierre Baptiste a donné procuration à M. BATTESTI Gilles

Mme PORTA Marine a donné procuration à Mme SIMONI-PIACENTINI Céline

7 Absents : MURATI Carine, CAMUZAT Alexandre, DARNAUD Laure, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael, LECA Jean Louis, NAPPO Michelle.

Madame BERTOLUCCI Marie-Christine est nommée secrétaire.

Objet de la délibération
Dérogation ouvertures
dominicales des commerces
Année 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants,

VU la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

VU le code du travail et notamment ses articles L.3132-26, L.3132-27 et R.3132-21,

VU les demandes de dérogations d'ouvertures dominicales pour l'année 2025 de l'Association des commerçants et artisans de Furiani et de la S.N.C HYPER ROCADE 2 parvenues en Mairie,

Madame Céline SIMONI PIACENTINI propose aux membres du Conseil Municipal pour l'année 2025 de se prononcer sur l'ouverture des 12 dimanches suivants :

En période estivale

06, 13, 20, 27 juillet 2025

03, 10, 17, 24 août 2025

En période de fin d'année

07, 14, 21, 28 décembre 2025

OUÏ l'exposé de Madame Céline SIMONI PIACENTINI, Adjointe au Maire déléguée au commerce, à l'artisanat et à la communication, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- De donner un avis favorable sur le projet des 12 ouvertures dominicales ci-dessus proposées pour l'année 2025.

DIT

- Que l'avis des organisations syndicales d'employeurs et de salariés sera demandé.
- Que la Communauté d'Agglomération de Bastia sera saisie pour avis conforme.
- Que pour l'année 2025, les ouvertures dominicales seront accordées par arrêté du Maire pris avant le 31 décembre 2024.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

